

RÈGLEMENT

Principe

Le contrat d'engagement aux "paniers maraîchers bio hebdomadaires" proposé par Tout Naturellement a pour but de soutenir une agriculture maraîchère locale, bio, de saison, sur des exploitations à taille humaine et de la rendre accessible au plus grand nombre à prix juste par une distribution en circuit court.

Les paniers

Ils sont constitués de légumes et de fruits bio et de saison provenant exclusivement des fermes locales adhérentes. Le contenu est déterminé chaque semaine avec les agriculteurs en fonction de la production.

Ils sont proposés en 2 tailles : petit (1 à 2 pers.) ou grand (3 à 4 pers.). Ils peuvent varier en diversité et en poids selon la semaine mais l'équilibre est recherché sur la moyenne des semaines de la cadence.

Lors de certains creux de production, ils pourront être complétés par des céréales, des œufs...

L'adhérent indique ses choix au dos de ce contrat. Il peut le compléter pour avoir chaque semaine du pain, des œufs et des fromages de chèvre (en saison) selon les indications au verso.

Engagement, désengagement, mois d'essai

L'année (saison) est divisée en 2 cadences de 5 mois (octobre-février, mars-septembre) et une de 2 mois (juillet-août). Chaque contrat est souscrit pour la totalité des mois indiqués (ou restants à la date de prise de contrat).

Le 1er mois d'inscription peut être un mois d'essai au terme duquel le contrat peut être annulé sans raison. Au delà du mois d'essai, tout désengagement est exceptionnel et doit être validé par le CA..

Règlement

Le règlement s'effectue à la souscription du contrat au moyen d'un chèque par mois d'engagement. Les chèques sont encaissés au début du mois correspondant. En cas de rupture du contrat à la fin du mois d'essai, les chèques restants sont restitués à l'adhérent.

Distribution et responsabilité du panier

La distribution a lieu chaque mardi de 17h30 à 19h30 au dépôt de Meyrargues et aux horaires indiqués spécifiquement pour les autres dépôts. Elle est assurée par des adhérents à tour de rôle.

Chaque adhérent est responsable de la récupération de son panier qu'il vienne lui-même ou le fasse prendre par quelqu'un d'autre. Le cas échéant, il est possible de récupérer son panier en l'état le vendredi pendant les heures de permanence (10h - 17h). Sans nouvelles de l'adhérent à 12h, l'association pourra disposer du panier non pris.

L'engagement réciproque entre Tout Naturellement et l'adhérent est pris pour l'ensemble des mardis indiqués au verso, vacances comprises (sauf juillet et août). Aucun panier ne pourra être remboursé ni reporté.

Adhésion et bénévolat

La souscription d'un engagement paniers nécessite d'être à jour de son adhésion annuelle à Tout Naturellement.

L'adhérent s'engage également à participer bénévolement au fonctionnement de l'association : préparation des paniers le mardi de 15h à 17h30, bricolage, administratif, tenue de stand.



CONTRAT D'ENGAGEMENT PANIERS MARAÎCHERS BIO MARS 21 - SEPTEMBRE 21

Nom

Tél

Email

Adresse

Je souscris un contrat d'engagement aux paniers bio pour les mois de mars à juin et septembre selon mes choix indiqués au verso et en accord avec le règlement indiqué sur la dernière page.

Date

Signature

Nom :		Dépôt	Meyrargues	Cabrières
--------------	--	--------------	-------------------	------------------

1. Sélection par semaine

Indiquez le nombre de panier.s et pain.s souhaité.s dans la colonne correspondante.

Calculez le montant / semaine en fin de ligne.

Calculez le total / semaine en fin de dernière ligne.

Paniers	Grand	Nb	Petit	Nb	Montant / semaine
Panier	26,00 €		14,00 €		
Panier solidaire	20,00 €		11,00 €		
Pains - La mie bio	1 kg	Nb	500g	Nb	
Bis	5,10 €		2,65 €		
Complet	5,10 €		2,65 €		
Khorasan Kamut	6,35 €		3,25 €		
Petit épeautre 100 %	8,10 €		4,10 €		
5 céréales	6,10 €		3,10 €		
Seigle	6,10 €		3,10 €		
Blanc	5,10 €		2,65 €		
Multi graines	6,35 €		3,25 €		
Sésame			3,10 €		
Tournesol			3,10 €		
Noix			3,25 €		
Olives			3,25 €		
Pavot			3,10 €		
Courge			3,25 €		
Total hebdomadaire					

2. Règlements

Pour chaque mois, multipliez le total hebdomadaire par le nombre de semaines.

Indiquez le numéro du chèque correspondant (ordre : Tout Naturellement)

Rappel : les mois de juillet et août correspondent au contrat été.

Dates	Nbre	Total mensuel	Ref règlement
Mars : 02, 09, 16, 23, 30	5		
Avril : 06, 13, 20, 27	4		
Mai : 04, 11, 18, 25	4		
Juin : 01, 08, 15, 22, 29	5		
Sept : 07, 14, 21, 28	4		

Commentaires